

**Arrêté n° 2025 – 1108 du 03 juin 2025
portant modification de la liste des médecins agréés
du département de la Meuse, à l'organisation des conseils médicaux,
aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés
de maladie des fonctionnaires.**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur DELARUE Xavier, préfet de la Meuse,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, titre 1er, article 1er, modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013, relatif à la désignation de médecins agréés modifié,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025 – 137 du 27 janvier 2025 relatif à la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés pour l'admission aux emplois publics et au régime de congé de maladie des fonctionnaires,

SUR proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2025 – 724 du 5 mai 2025 sont abrogés.

ARTICLE 2 : La liste des médecins agréés du département de la Meuse est fixée en annexe.

ARTICLE 3 : L'agrément est valable du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera remise à chaque médecin concerné, à Mme la Présidente du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et à M. le président du Syndicat CSMF.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Annexe à l'arrêté n° 2025-724 du 5 mai 2025
Modifiant la liste des médecins agréés du département de la Meuse
pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027

MEDECINS GENERALISTES			
CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	AUBERTIN Brice	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
M. le Docteur	BARBÉ Pierre	5 allée de bourgogne	BAR LE DUC
M. le Docteur	BEMER Vincent	19 rue saint Louis	VERDUN
M. le Docteur	BOUCHY Léonard	1 Petit parc	LISLE-EN-RIGAUT
M. le Docteur	CREUSOT Philippe	43 Rue du colonel Driant	BELLEVILLE-SUR-MEUSE
M. le Docteur	DESSE Jean-Daniel	175 Rue de la Basse courte Tille	RAINVILLE
M. le Docteur	FANJEUX ERIC	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC
M. le Docteur	FANJEUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC
M. le Docteur	FREMONT Bruno	CH St Nicolas 2 rue d'Anthouard	VERDUN
M. le Docteur	GONNAND Laure-Isabelle	24 bis rue Thiers	CLERMONT EN ARGONNE
M. le Docteur	JEANSON Hervé	3 bis Place de la Corvée	GONDRECOURT LE CHÂTEAU
M. le Docteur	JULIAC Thierry	24 bis Grande rue	PAGNY SUR MEUSE
M. le Docteur	HASSOUN AL ALI Moamar		
M. le Docteur	HUBERT Jean-Marie	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	LEGER Olivier	1 Place de la Nation	VERDUN
M. le Docteur	MENOUX Dominique		
Mme le Docteur	MULET Pascale	1 Place de la Libération	VERDUN
M. le Docteur	MUNIER Gilles		
M. le Docteur	OLIVIER Gérard	15 rue Pasteur	STENAY
Mme le Docteur	RIFF Maria	38 rue Alphonse Verneau	COMMERCEY
M. le Docteur	ROBIN Nicolas	43 rue des Ducs	BAR LE DUC
Mme le Docteur	ROBIN Véronique		
M. le Docteur	SPOR Sylvain	9 Chemin du Mont	SPINCOURT
M. le Docteur	THILL Jean-Charles	3 rue des Tanneries	VAUCOULEURS
Mme le Docteur	VISAT-DUPUIS Rachel	4 rue Pasteur	ETAIN
M. le Docteur	WERNER Bruno	1 rue Simone Veil	VOID VACON

MEDECIN GENERALISTE AVEC UNE COMPETENCE EN MATIERE DE HANDICAP

CIVILITE	NOM Prénom	ADRESSE	COMMUNE
M. le Docteur	FANJEUX Jean-Charles	44 rue André Theuriet	BAR LE DUC

MEDECINS SPECIALISTES

CIVILITE	NOM Prénom	SPECIALITES - ADRESSE
M. le Docteur	CORNU Jean-Claude	Pneumo-phtisiologie - Centre Hospitalier VERDUN
M. le Docteur	EVON Philippe	Pneumologie -
Mme le Docteur	LOISO Sînzîiana Veronica	Psychiatrie - CHS 36 rue de Bar à FAINS-VEEL
M. le Docteur	SAMHANI Kaddour	Rhumatologie - 49 rue Rousseau BAR LE DUC

Le Préfet,



Xavier DELARUE

Délais et voies de recours

(application des articles L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration
et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé au Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles , 14 avenue Duquesne – 75350 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY – 5 place de la Carrière – CO 20038 – 54036 NANCY Cedex – Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.